



Entzheim, le 13 décembre 2019

Signature de l'accord sur
les vols de nuit à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim
Communiqué de presse de l'UFNASE

Pour la 1^{ère} fois, un accord sur l'exploitation nocturne de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim a été conclu entre la Direction de l'aéroport, les élus et l'UFNASE qui représente les habitants riverains de l'aéroport et ceux survolés par les avions.

Créée en 1996, au moment de l'affaire DHL, l'UFNASE a toujours demandé la limitation des vols de nuit aux strictes nécessités de l'aéroport et l'UFNASE a toujours affirmé l'utilité de cet aéroport pour Strasbourg et sa région.

Aujourd'hui, l'UFNASE signe un accord sur les vols de nuit avec la Direction de l'aéroport et les représentants des maires.

Si cet accord a pu voir le jour, c'est en grande partie grâce aux concessions faites par l'UFNASE mais aussi grâce aux engagements pris par la Direction de l'aéroport et par les représentants des maires.

La Direction de l'aéroport s'est engagée à ne pas programmer de vols commerciaux entre 23h30 et 06h00 pour les décollages et entre 00h00 et 06h00 pour les atterrissages. Pour les avions les plus bruyants, ils seront interdits entre 22h00 et 06h00 et tous les vols de fret seront interdits entre 00h00 et 06h00.

L'UFNASE a accepté 2 évolutions majeures :

- tout décollage programmé avant 23h30 ou atterrissage programmé avant 00h00 sera dorénavant autorisé entre 00h00 et 06h00 en cas de retard ;
- les avions affrétés par les clubs sportifs sont autorisés à ramener les joueurs, la nuit, après leurs matches. Cela concerne presque

essentiellement le Racing Strasbourg lors de ses déplacements à l'extérieur.

Cet accord a été approuvé à l'unanimité des 11 associations adhérentes à l'UFNASE.

Cependant les représentants des associations ont émis des craintes sur les dérives qui pourraient se produire dans l'exploitation de cet accord puisqu'il permet des vols entre 00h00 et 06h00 en cas de retard ainsi que pour les vols dits « sportifs ».

La Commission de suivi aura pour mission de veiller au respect de cet accord et en particulier à examiner l'évolution annuelle des indicateurs sur le nombre de vols de nuit, le nombre de vols en retard et le nombre de vols sportifs.

L'UFNASE sera particulièrement vigilante et s'il devait y avoir une augmentation du nombre de vols entre 00h00 et 06h00, l'UFNASE prendra ses responsabilités en intervenant auprès de la Direction de l'aéroport mais aussi auprès des compagnies affrétant ces vols de nuit.

L'UFNASE exprime ses remerciements à la Direction de l'aéroport et aux représentants des maires qui ont permis la conclusion de cet accord dans un climat d'échange marqué par la sincérité et la sérénité.

L'UFNASE remercie également l'ACNUSA pour le rôle essentiel qu'elle a apporté dans l'accompagnement des négociations.

Créée en 1999, l'ACNUSA fête ses 20 ans d'existence. L'accord que nous signons à Strasbourg-Entzheim est un événement marquant puisqu'il constitue le 1^{er} accord de ce type signé en France.

Pour l'UFNASE
Francis Rohmer, Président de l'UFNASE
Guy Hornecker, Vice-Président de l'UFNASE